

# L'ÉVALUATION *EX ANTE* ET *EX POST* DES POLITIQUES SOCIALES EST-ON DANS UNE IMPASSE ?

**Mireille Elbaum**

*Chercheuse affiliée à l'OFCE, ancienne membre de l'Inspection générale des affaires sociales*

---

L'expérience française en matière d'évaluation des politiques sociales connaît actuellement des limites majeures. Un état des lieux des pratiques d'évaluation et de la façon dont elles sont mobilisées au service de l'action publique, au confluent du monde de la recherche et des administrations, permet de les mettre en évidence. En premier lieu, les politiques sociales sont fortement dépendantes d'incertitudes macro-économiques de nature plurielle qui tendent à compliquer la cohérence entre prévisions à court, moyen et long termes. Elles rendraient nécessaire un débat transparent et élargi autour de leurs hypothèses, qui, en dépit du développement des instruments de prévision et de microsimulation et de l'existence d'instances comme les Hauts Conseils, est actuellement insuffisant.

En termes d'évaluation *ex post*, l'un des problèmes concerne le recours excessif aux « indicateurs de performance », parfois considérés comme « plus efficaces » que les démarches évaluatives. S'ils peuvent améliorer le suivi des politiques, leur prolifération a des effets pervers et ne peut se substituer à des évaluations approfondies, à la fois quantitatives et qualitatives. L'évaluation des politiques sociales est aussi confrontée en France à un manque de clarté sur ses objectifs et à une multiplicité d'acteurs porteurs d'approches disparates. En résultent des problèmes de coordination et de lisibilité, et souvent une faible association des acteurs sociaux. Enfin, si les « expérimentations sociales », censées éclairer la généralisation des politiques, se sont multipliées depuis 2003, leurs méthodes et leur impact restent discutables : loin de garantir la pertinence et la reproductibilité de leurs résultats à grande échelle, leur rôle devrait être repensé. Du côté des travaux académiques, les méthodes quantitatives d'évaluation fondées sur l'utilisation de données individuelles ont connu un important renouvellement, s'agissant notamment des politiques d'emploi et d'insertion. Ces méthodes nécessitent toutefois du temps et des analyses complémentaires, dont les exigences entrent en contradiction avec la forte accélération des débats politique et médiatique. Le risque est alors que les démarches évaluatives, originellement à visée démocratique, soient de fait remplacées par un recours à des indicateurs mal maîtrisés, retraités de façon plus ou moins transparente et jugés à tort suffisants pour apprécier et orienter l'action publique.

*Mots clés* : prévisions, évaluation, politiques sociales, indicateurs, expérimentations sociales, méthodes évaluatives.

---

**L'** idée « d'évaluation » est aujourd'hui banalisée dans les discours sur les politiques publiques et présentée comme le moyen de fournir les clés de politiques à la fois « efficaces » et permettant une maîtrise optimale des finances publiques. Or, la pratique actuelle de ces exercices semble, *ex ante* comme *ex post*, pour partie dans une impasse lorsque l'on examine leur cadre d'analyse, leur mode de conduite, leurs apports concrets et leur appropriation effective par les acteurs du débat social.

Il est clair que la polysémie du terme d'évaluation et la multiplicité des opérateurs qui en revendentiquent la pratique participent à ces limites, dans la mesure où le sens donné à la notion varie selon le type d'exercice, chacun obéissant à ses propres règles, contraintes et objectifs. On peut toutefois tenter de caractériser plus avant les manifestations et les causes des difficultés rencontrées, qui posent une vraie question d'« utilité citoyenne »<sup>1</sup>.

Cet article s'y essaie en présentant trois niveaux d'analyse. Dans une première partie, il montre que les conditions d'élaboration des politiques publiques dans le domaine social sont peu propices, au-delà des seuls « chiffrages budgétaires », à la prise en compte des évaluations menées précédemment ou en cours de réalisation. Dans une deuxième partie, il souligne que la multiplicité des usages du terme d'évaluation en fait une notion galvaudée, assortie d'objectifs souvent flous et de pratiques disparates, mises en œuvre par des intervenants fragmentés. L'article met enfin l'accent, dans une troisième partie, sur les tensions croissantes entre la sophistication des méthodes d'évaluation et l'accélération du débat social, qui, sous le poids de contraintes médiatiques et politiques, met très largement en question l'appropriation des travaux conduits.

---

1. Les réflexions présentées ici, centrées sur les politiques sociales, ont un caractère personnel et reprennent en partie le texte d'une conférence prononcée à l'Université Paris I dans le cadre du master « Chargé(e)s d'études et de recherche économiques et sociales ». Les constats formulés et les références citées sont pour l'essentiel antérieurs à septembre 2025, date de rédaction initiale de l'article.

## 1. Une élaboration des politiques sociales peu ouverte, au-delà des « chiffrages budgétaires », à la prise en compte des évaluations précédentes ou en cours

L'expérience de l'élaboration de textes budgétaires et des réformes récentes ou en discussion offre un terrain d'observation des conditions d'élaboration des politiques sociales qui met en doute la place de l'évaluation dans ces processus, qu'il s'agisse des enseignements des évaluations *ex post*, ou de ceux d'études *ex ante* allant au-delà des seuls chiffrages budgétaires.

Les raisons de ces difficultés sont plurielles et tiennent autant à l'environnement économique incertain de ces travaux qu'à leurs cadres de partage et de discussion collective.

### 1.1. Un cadre macroéconomique brouillé dont la cohérence temporelle semble de plus en plus difficile à envisager

Les politiques sociales, qu'il s'agisse des mesures pour l'emploi, des prestations de solidarité, des retraites ou même des politiques de santé sont extrêmement sensibles au contexte démographique et macroéconomique, qui encadre à court (chômage, insertion) comme à long terme (santé, retraites) leur pertinence, leur efficacité et les conditions de leur financement. Les incertitudes sont aujourd'hui patentées en la matière, et les travaux conduits par les économistes semblent difficilement à même de les éclairer.

En termes conjoncturels, après les fluctuations induites depuis 2020 par l'épidémie de Covid puis la sortie de la crise sanitaire, les perspectives économiques apparaissent de plus en plus liées à l'évolution de la situation politique internationale : conséquences de la guerre en Ukraine sur les approvisionnements, revirements de la politique américaine en termes de politique de défense et de droits de douane, incertitudes liées aux guerres au Moyen Orient, mais aussi et surtout, pour la France, les réactions à ce nouveau contexte de l'Union et des pays européens, en termes de politiques industrielle, douanière et budgétaire. Certes, les outils de prévision à court terme se perfectionnent en continu grâce à l'accès des statisticiens à des données nouvelles<sup>2</sup> et à des innovations techniques (« moissonnage » des offres

2. Par exemple les données de caisses, utilisées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation, puis celui de l'activité des grandes surfaces alimentaires, les données de transactions par carte bancaire qui contribuent à une estimation avancée du volume des ventes dans le commerce de détail ou, au niveau européen, les données de location immobilière de courte durée (Lesur, 2025).

d'emploi en ligne, *nowcasting*<sup>3</sup>...). Néanmoins, le cadrage économique à un an et plus qui préside à l'élaboration des textes budgétaires nécessiterait pour les éclairer de façon valide la « mise sur table » de modèles de prévision et de simulation à court-moyen terme intégrés à l'échelle européenne, voire mondiale (pour ce qui est par exemple de l'impact des tarifs douaniers<sup>4</sup>).

À plus long terme, comme le montre la succession des rapports du Conseil d'orientation des retraites (COR)<sup>5</sup>, l'une des deux variables clés pour les projections relatives aux politiques sociales est en outre la productivité du travail, qui concentre également débats et incertitudes. Le lien entre les dépenses de retraite, et plus largement de protection sociale, rapportées au PIB et la productivité résulte en effet du mode d'indexation sur les prix adopté depuis la réforme Balladur de 1993, qui a définitivement désindexé les retraites du revenu moyen des actifs, dans le but d'opérer, en « période de croisière », une réduction du niveau relatif des retraites sans affichage explicite<sup>6</sup>.

Les questions portent d'abord, et peut-être avant tout, sur le contenu même de la notion de productivité et sa mesure au niveau national ou européen, dans un contexte de numérisation et de mondialisation accélérées des économies, jointes à « la plateformisation » de certains services et à la domination des multinationales qui optimisent la « localisation fiscale » de leurs activités et les redevances facturées à leurs filiales. Les débats de politique économique portent quant à eux sur les causes du ralentissement des gains de productivité observé depuis les années 1980 et sur la capacité des pays européens à agir pour les surmonter : temps de latence dans la mise en œuvre des évolutions technologiques, freins institutionnels et humains à l'adoption des innovations, constitution de monopoles empêchant l'arrivée de concurrents parmi les entreprises qui diffusent les nouvelles technologies, « épuisement » de l'impact possible des dernières vagues technologiques sur l'emploi, dont le niveau reste « incompressible » pour certains services de proximité<sup>7</sup>.

---

3. Voir notamment Veillon (2019) et Roulleau *et al.* (2025).

4. Voir par exemple Bouët et Vicard (2025).

5. Le dernier en date actualise les hypothèses retenues en se fondant sur celles adoptées par la Cour des comptes lors de la « mission *flash* » effectuée à la demande du gouvernement. Voir COR (2025) et Cour des comptes (2025c).

6. Voir notamment Blanchet *et al.* (2025a ; 2025b).

7. Voir notamment, sur le cas français, Askenazy *et al.* (2024).

Les « nouvelles » incertitudes débattues aujourd’hui, qui accroissent les « fourchettes » des hypothèses à prendre en compte, concernent par ailleurs l’impact des politiques de transition écologique, qui, si elles étaient mises en œuvre, pourraient induire une chute significative des gains de productivité d’ici 5 à 10 ans, suivie éventuellement d’une remontée à plus long terme<sup>8</sup>. De son côté, l’implantation à grande échelle des algorithmes issus de l’intelligence artificielle, voire de la robotique, peut faire anticiper, en fonction des choix organisationnels et des processus de contrôle mis en place au sein des entreprises, des gains de productivité inédits concernant des emplois relevant du « tertiaire supérieur ». Leur ampleur potentielle est néanmoins très difficile à appréhender, d’autant que des complémentarités peuvent aussi être envisagées avec les emplois existants et qu’à l’échelle de l’ensemble de l’économie, les destructions d’emploi peuvent être contrebalancées par le développement de nouvelles activités et de nouveaux métiers<sup>9</sup>.

À l’horizon d’une vingtaine d’années, les perspectives démographiques deviennent également déterminantes. À cet égard, l’accentuation récente de la baisse de la natalité, après le rebond de 2021, pourrait amorcer un tournant structurel rapprochant progressivement la France des comportements de fécondité d’autres nations européennes (pays scandinaves inclus) et développées (Thélot, 2025). La confirmation de ce phénomène obérerait alors une originalité et un avantage majeur pour la soutenabilité du modèle économique et social français<sup>10</sup>. La dynamique des migrations semble aujourd’hui encore plus incertaine, avec d’un côté des politiques restrictives affichées (mais pas toujours pratiquées) par certains pays européens, et de l’autre des besoins de main-d’œuvre durablement avérés dans certains secteurs, métiers ou qualifications, joints à des flux possiblement aussi forts qu’imprévisibles liés aux troubles politiques et internationaux, et à de possibles « nouvelles concurrences » entre pays en ce domaine.

Une difficulté majeure réside enfin dans le passage du court au moyen et au long terme dans les prévisions ou les projections réalisées, qui utilisent des cadres analytiques et des instruments différents. D’une part, des situations économiques contrastées peuvent perdurer sur les différents « marchés » de biens et de services, avec pour certains des

---

8. Voir notamment Pisani-Ferry et Mahfouz (2023).

9. Voir par exemple Hatzis, Briggs et Kodnani (2023), Acemoglu (2024) et Aghion et Bouverot (2024).

10. Voir notamment Cour des comptes (2025a).

tensions durables sur l'offre liées à des pénuries de matières premières ou de main-d'œuvre, et pour d'autres des déficits de demande, ce qui peut conduire les politiques économiques à portée « générale » à jouer « à contre-emploi ».

En outre, si les prévisions officielles de court terme sont généralement révisées au fur et à mesure de l'évolution des discussions et du consensus émergeant entre les organismes de prévision nationaux et internationaux, les prévisions de moyen terme utilisées sont généralement « normées », et résultent des hypothèses retenues par le gouvernement dans le cadre du « Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PMST) » transmis à la Commission européenne à l'automne, et le cas échéant actualisé par le « rapport d'avancement » remis au printemps. Leur « raccordement » doit alors être opéré, sur la base d'explications et d'échéances plus ou moins plausibles, avec les tendances de long terme par ailleurs retenues dans des enceintes comme le COR, ce qui fait apparaître à l'évidence des problèmes de transition et de cadencement.

Ces sujets relatifs aux options possibles et au « réalisme » des scénarios à moyen terme, ainsi que leur cohérence économique et sociale avec des perspectives de long terme où la démographie et les migrations jouent un rôle central, mériteraient d'être explicitement posés et débattus de façon partagée. Le cadre de ce débat peut être discuté (Heyer *et al.*, 2025), mais il devrait en tout cas dépasser celui des seules projections sur les retraites et intégrer à la fois l'ensemble de la protection sociale (santé, dépendance, famille) et d'autres dépenses essentielles (éducation, adaptation/atténuation du changement climatique...) à la pérennité d'un modèle solidaire.

## **1.2. Des difficultés pour la construction des réformes et des politiques sociales dans un cadre raisonné**

Cet ensemble d'incertitudes, aujourd'hui importantes et qui portent y compris sur les méthodes, pèse largement sur la possibilité de concevoir et de faire partager au « corps social » des cheminements viables et crédibles du court au moyen, puis au long terme, et, du côté des décideurs, à « cadencer » de façon satisfaisante les politiques économiques et sociales.

Le cadre d'élaboration de ces politiques se prête en outre assez mal à la prise en compte des évaluations réalisées ou en cours. Deux exemples peuvent en être donnés.

Tout d'abord, autour des modèles de microsimulation, qui sont d'un apport précieux pour l'évaluation, *ex ante* ou *ex post*, des politiques sociales (Blanchet, 2020), et sont désormais partagés entre plusieurs organismes, voire ouverts aux utilisateurs. Un modèle « statique » comme Ines (INSEE, 2025a), construit conjointement par l'INSEE et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé des affaires sociales, permet ainsi, en identifiant les gagnants et les perdants d'une modification de la législation socio-fiscale, d'appréhender les effets redistributifs de ces politiques, même si cela reste le plus souvent sous l'hypothèse, difficile à lever, de « comportements constants ». Un modèle de microsimulation « dynamique » comme Destinie (INSEE, 2018)<sup>11</sup>, permet quant à lui de simuler, au niveau des individus ou des ménages, l'impact des politiques de retraite dans différentes hypothèses de législation et de comportement de liquidation, en éclairant le devenir des disparités de situation par sexe, niveau de rémunération ou génération. Or, si l'utilisation des propriétés redistributives de ces modèles est au cœur des études évaluatives *ex post* régulièrement conduites sur les politiques socio-fiscales et de retraites<sup>12</sup>, c'est un aspect si ce n'est ignoré, du moins beaucoup moins mis en avant, sauf par certains chercheurs, lors de la préparation des évolutions législatives, qui ont tendance à privilégier des estimations *ex ante* prioritairement centrées sur le « chiffrage budgétaire » des coûts associés.

En matière de prestations sociales, une variable clé est par ailleurs régulièrement oubliée, voire sciemment omise, des estimations *ex ante* présentées par les pouvoirs publics : il s'agit des « taux de recours » ou de « non-recours »<sup>13</sup>, qui, comme l'ont montré les expériences de la CMU-C et du RSA activité, mais aussi celle du minimum vieillesse (Meinzel, 2022), fournissent un critère central d'évaluation de la pertinence d'une mesure sociale (Warin, 2016). Cette ignorance apparente peut refléter une difficulté objective à envisager les réactions d'adhésion des publics cibles, mais elle peut aussi être motivée par le désir politique d'afficher des résultats significatifs tout en tablant, de fait, sur des coûts plus réduits.

---

11. De tels modèles de microsimulation dynamiques ont aussi été mis au point respectivement par la DREES et la Caisse nationale de l'assurance retraite.

12. Voir par exemple Abdouni *et al.* (2025) et DREES (2025).

13. Définis comme la proportion des personnes qui accèdent ou n'accèdent pas aux prestations dont elles pourraient théoriquement bénéficier. Voir notamment Gonzalez et Nauze-Fichet (2020).

Enfin, les cadres mis en place pour la concertation et la discussion autour des politiques sociales, ne permettent, et c'est une limite, qu'un partage et une prise en compte partiels des travaux d'étude et d'évaluation aux stades préalables à la prise de décision.

Concernant les prévisions macroéconomiques et de finances publiques, une part notable des discussions et confrontations techniques entre organismes de prévision ont désormais lieu dans le cadre du Haut Conseil des finances publiques (HCFP), chargé d'apprécier le réalisme des prévisions associées aux projets de lois financières et de vérifier la cohérence de la trajectoire des finances publiques avec les engagements pris par le gouvernement français au niveau européen. Dans la mesure où il ne donne que des avis sur le scénario gouvernemental et ne produit lui-même ni prévision ni chiffrages, certains économistes (Auclert, Philippon et Ragot, 2024), ainsi que son président à l'occasion des erreurs de prévision intervenues en 2024 en matière de finances publiques, ont préconisé de lui confier une mission élargie à l'élaboration de ce cadre macroéconomique et à l'évaluation *ex ante* du coût des réformes ou des mesures nouvelles. La pertinence du cadre relativement étroit et proche de la Cour des comptes qu'est le HCFP<sup>14</sup> peut toutefois être discutée pour l'organisation d'une confrontation large des prévisions macroéconomiques à différentes échéances. Il pourrait lui être préféré le retour à une formule proche de l'ancienne Commission économique des comptes de la nation<sup>15</sup>, plus largement ouverte et moins focalisée sur la seule soutenabilité des finances publiques, sujet certes essentiel mais ne résument pas tous les enjeux de politiques économique et sociale<sup>16</sup>.

Concernant les politiques sanitaires et sociales proprement dites, les Hauts Conseils institués dans les domaines de la santé publique et de la protection sociale<sup>17</sup> ont des apports reconnus, grâce à des travaux qui associent partenaires sociaux, parlementaires et personnalités qualifiées et mobilisent simultanément les travaux des administrations

---

14. Le HCFP, présidé par le premier président de la Cour des comptes, comprend 11 membres, dont 4 magistrats de la Cour des comptes, le directeur général de l'INSEE et 5 personnalités qualifiées.

15. Celle-ci a connu deux « avatars » : la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation, qui a été remplacée en 1999 par la Commission économique de la nation, elle-même supprimée en 2015.

16. Cette idée a été reprise par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), mais dans le cadre moins officiel d'un forum d'échange des économistes spécialisés dans le domaine de la prévision. Voir par exemple Williatte et Samtamy (2025).

17. Il s'agit du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), du Conseil d'orientation des retraites (COR), du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFPS).

économiques et des chercheurs, pour poser les problématiques et creuser, sous une variété d'angles et d'approches, les différents aspects des sujets examinés. Il existe en outre une capacité désormais rôdée à mener ou mobiliser, dans le cadre de ces Hauts Conseils ou au sein de France Stratégie, une série d'études évaluatives, voire des évaluations plus générales des réformes conduites dans ce champ (voir *infra* sous-section 2.2).

Ces travaux n'ont toutefois jusqu'ici guère été utilisés à leur juste valeur et ont parfois même été mis en doute, comme le montre le fait d'avoir confié à la Cour des comptes en 2024-2025 une nouvelle évaluation prévisionnelle de la situation financière des régimes de retraites à l'horizon 2045, laquelle n'a d'ailleurs que peu modifié les concepts et les résultats émanant des projections du COR (Cour des comptes, 2025c ; COR, 2025).

Par ailleurs, entre le moment de la réflexion et celui de l'évaluation, le « temps législatif » de la préparation et de la discussion des réformes perd de la transparence et occasionne une série de « brouillages », que l'on peut penser en partie évitables. En effet, les Hauts Conseils suspendent habituellement l'examen des sujets traités pendant les débats parlementaires, alors que les études d'impact associées aux grands projets de loi économiques et sociaux sont, pour l'essentiel, de la compétence du gouvernement<sup>18</sup> et se trouvent ainsi en partie « normées ». Cela peut susciter des réactions de méfiance de la part des acteurs sociaux, ou même plus simplement des difficultés d'appropriation quant aux hypothèses et aux méthodes utilisées. Cela engendre aussi une absence de confrontation, excepté dans l'arène médiatique, entre ces estimations et celles réalisées concomitamment par des chercheurs, avec des écarts dont il est difficile d'apprécier les causes et la portée. Enfin, les études d'impact ne font pas, sauf exception, l'objet d'une réactualisation lors des débats parlementaires, même lorsque des amendements importants et structurants sont intégrés aux réformes.

Le « conclave » sur les retraites organisé en 2025 a pu à cet égard marquer une inflexion, dans la mesure où les partenaires sociaux appelés par le gouvernement à négocier sur la réforme des retraites se sont trouvés alimentés par des simulations sur chacune des pistes envisagées, sachant que cela est habituellement le cas pour les régimes

---

18. L'Assemblée nationale a toutefois mis en place une cellule dite Leximpact, dotée de certains outils d'évaluation, dont un simulateur socio-fiscal.

paritaires qu'ils gèrent (Agirc-Arrco, Unedic). Cette alimentation s'est poursuivie lors des discussions budgétaires de l'automne-hiver 2025 relatives aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale, dans la mesure où elles ont donné lieu à la négociation d'amendements entre différentes forces politiques, dans une situation d'absence de majorité parlementaire acquise et de volonté du gouvernement de parvenir à un « compromis ». Quel que soit l'avenir de ces modes particuliers d'élaboration ou de « pilotage », il pourrait plus généralement être utile de réfléchir à un « cadre de confiance » permettant l'analyse et la confrontation, avec des spécialistes et des chercheurs, des résultats des différents chiffrages et études effectués lors de la production d'un texte législatif et de sa discussion au Parlement, après ou avant que « la main soit prise » par les Hauts Conseils dans les périodes préalables ou postérieures aux réformes.

## 2. L'évaluation des politiques publiques : un terme galvaudé, des objectifs parfois flous et des pratiques disparates

Dans le domaine des politiques publiques, l'idée d'évaluation est depuis les années 1990 promue de façon de plus en plus affirmée, donnant lieu à un « affichage » consensuel, et à une hypothèse sous-jacente : celle que sa pratique pourrait donner aux pouvoirs publics le moyen de faire des choix « scientifiquement éclairés » que le discours politique serait impuissant à proposer. On peut certes convenir que l'évaluation des politiques publiques constitue une démarche indispensable pour en résituer et en « décrypter les enjeux » (Minonzio, 2008), en montrer les effets non attendus et surtout en analyser l'impact eu égard à leur environnement, leurs acteurs et leurs usagers. L'appréciation qu'elle vise à apporter sur l'action publique peut être ainsi lue non seulement comme une aide à la décision politique mais aussi comme une démarche explicative envers les citoyens, qui conduit certains à en revendiquer l'usage comme un élément de la vie démocratique (Mansouri-Guilani, 2015).

L'évaluation des politiques publiques s'est à cet égard beaucoup développée dans le domaine de la protection sociale, et plus largement des politiques sanitaires et sociales, avec des progrès incontestables. Cela s'est toutefois accompagné d'une tendance discutable à invoquer à tout propos la notion d'évaluation, au sujet d'un corpus de bilans, rapports ou études à la portée et aux méthodes disparates, établis par

des intervenants divers, qui pourrait sans clarification nuire à la viabilité même de la démarche.

## 2.1. L'approche évaluative questionnée en amont par le recours « pathologique » aux indicateurs

En premier lieu, le recours « tous azimuts » aux indicateurs dit « de performance » a pu pendant un temps faire penser que les démarches évaluatives allaient être mises au deuxième plan. Depuis une vingtaine d'années en effet, l'appréciation des résultats des politiques publiques (« stratégies », programmes, « plans », et surtout lois financières annuelles à la suite de la LOLF...), s'est focalisée sur une batterie limitée d'« indicateurs synthétiques », comme le meilleur moyen d'en apprécier les « performances ».

L'utilisation d'indicateurs dans la sphère publique est loin d'être nouvelle, à commencer par les principales données qui structurent de façon permanente le débat économique et social (PIB, taux de chômage, risque et seuil de pauvreté...), tout en étant matière à discussion sur leur contenu et leurs imperfections. Ces indicateurs sont d'ailleurs devenus des enjeux dans les débats conduits avec la société civile, qu'il s'agisse de mettre en évidence et de critiquer les limites du PIB (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), ou d'enrichir la batterie des indicateurs utilisés dans la sphère économique par la prise en compte de dimensions sociales et environnementales<sup>19</sup>.

Le développement systématique de l'usage des indicateurs fait cependant surtout référence à un concept de « performance » inspiré des théories du management et de la « nouvelle gestion » publics. Ils sont supposés dans cette perspective servir à mesurer la réalisation d'« objectifs », que les politiques et les organisations publiques doivent se voir assigner de la façon la plus claire possible, et permettre, à eux seuls, une appréciation « quantitativement objectivée » des résultats obtenus. La mise en place d'indicateurs va alors souvent de pair avec l'affichage d'objectifs chiffrés, sans que le passage entre les deux n'ait d'ailleurs forcément été pensé.

Ces démarches ont fait l'objet d'importants débats portant au premier chef sur leurs fondements. Pour certains auteurs, elles viseraient à assurer une plus grande transparence sur les objectifs et les résultats de l'action publique vis-à-vis du Parlement, des acteurs

---

19. Voir notamment CNIS (2018) et INSEE (2025b ; 2025c).

sociaux, des contribuables et des citoyens, selon un principe dit d'« *accountability* » (Arkwright *et al.*, 2007). Selon d'autres points de vue, elles traduiraient au contraire la volonté de limiter les interventions publiques à la plus stricte « utilité », et le recours systématique aux indicateurs serait la traduction d'une « gouvernance par les nombres » et servirait de support à une contractualisation de type « marchand » entre les organismes administratifs et ceux qui en ont la responsabilité politique ou la tutelle (Supiot, 2015).

Ces réflexions montrent à la fois les apports potentiels du recours aux indicateurs pour le suivi et l'appréciation des programmes sociaux, mais aussi ses limites majeures. D'un côté, il permet de s'interroger sur les missions prioritaires assignées à l'action publique, d'inciter au développement d'outils de suivi statistique, de susciter d'éventuelles alertes ou inflexions et de contraindre à la diffusion, interne et externe, d'une information plus transparente.

Des « effets indésirables » majeurs sont cependant à déplorer, au premier rang desquels la prolifération de batteries d'indicateurs en tous sens, laquelle se mue parfois en véritable « pathologie ». Elle s'accompagne du risque de polariser l'attention sur la seule « facette » de l'action publique éclairée par les indicateurs retenus, ainsi que sur les activités ou les publics les plus « rentables » pour se rapprocher des résultats espérés. S'y ajoutent des problèmes de hiérarchisation, de priorisation, de maîtrise, de cohérence et d'articulation entre des indicateurs souvent suivis à des dates ou dans des champs différents. Plus fondamentalement, aussi pertinents que puissent être certains de ces indicateurs, ils ne mesurent par définition que des résultats déjà anticipés, attendus et définis, alors que l'intérêt de l'action publique est de pouvoir prendre en compte de nouvelles questions stratégiques et des impacts ou problèmes non attendus.

Du point de vue des organismes publics, peu de réflexions ont en outre lieu sur le passage, souvent fait de façon « automatique », entre la notion d'indicateur et celle d'« objectif », ainsi que sur la pertinence d'une déclinaison automatique de ces objectifs à des niveaux très désagrégés des organisations ou des territoires. Les acteurs ou les personnels en charge de ces domaines d'action disent alors de plus en plus souvent avoir à « rapporter » sur des données dont ils ne reconnaissent ni la pertinence ni la validité pour apprécier le contenu de leur travail et la réussite de leurs actions. À cet égard, la systématisation du recours aux objectifs et indicateurs dits « de performance » comme unique critère de jugement doit de plus être considérée comme

relevant d'une « obsession métrique » qui peut conduire à des erreurs d'appréciation, voire à des effets pervers obérant l'intérêt de ces approches (Peretti, 2019).

La « politique des indicateurs » ne saurait donc se substituer à l'éclairage des réalités sociales par des études et des enquêtes, non plus qu'à des processus construits d'évaluation dont, au niveau des politiques sociales comme des organisations qui les mettent en œuvre, la production d'indicateurs (y compris lorsqu'elle est baptisée « rapport d'évaluation » comme dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, PLFSS), ne peut au mieux servir que d'alerte ou de première amorce.

## 2.2. Des démarches d'évaluation marquées par la fragmentation des intervenants et l'hétérogénéité des objectifs et des méthodes

L'évaluation des politiques sociales est aujourd'hui en France, au-delà d'un objet commun affiché consistant à rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus et d'atteindre les buts assignés, marquée par la polysémie et le flou sur ses propres objectifs, la multiplicité des organismes qui s'en réclament et, au bout du compte, le caractère disparate des pratiques observées en termes de contenu et de méthodes.

Si l'évaluation porte de façon centrale sur l'efficacité (les effets obtenus eu égard aux objectifs recherchés et la qualité du service rendu) et l'efficience (le rapport entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus) des politiques qu'elle considère, une définition plus complète devrait conduire à y inclure l'appréciation de leur cohérence, de leur pertinence et de la diversité de leurs impacts sur la société. Elle devrait à cet égard, comme certaines formes de recherche dite « interventionnelle », relever d'une démarche pluraliste, mobilisant des données à la fois quantitatives et qualitatives, associant experts et intervenants de terrain. Elle aurait dans ce cadre vocation à confronter des points de vue issus de plusieurs disciplines des sciences économiques et sociales, et à replacer l'action publique au sein d'un système d'acteurs, prenant en compte l'appréciation des usagers et de leurs représentants (Perret, 2014).

L'évaluation des politiques sociales ne devrait donc pas se réduire à la production de statistiques et d'études évaluatives, même si cet aspect est central lorsque l'on cherche à produire des évaluations d'« impact »

selon des méthodes rigoureuses<sup>20</sup>. Elle implique une approche spécifique, reposant sur un questionnement et une analyse d'ensemble, dans un cadre institutionnel assurant la déontologie, l'indépendance et la liberté de diffusion des résultats obtenus (Duran, 2018).

Or, notamment en matière de politiques sanitaires et sociales, on observe aujourd'hui un foisonnement d'initiatives et de structures se réclamant de l'évaluation, qui révèle un processus d'institutionnalisation fragmenté et inachevé. Historiquement, après l'étape importante du dispositif interministériel institué par le gouvernement Rocard en 1990, le système a été simplifié et resserré en 1998, puis suspendu en 2002. Un déplacement est ensuite intervenu, avec les exercices successifs dits de « réforme de l'État » (révision générale de politiques publiques – RGPP – en 2009, puis modernisation de l'action publique – MAP – entre 2012 et 2017), mais ces approches se sont davantage centrées sur des processus d'audit orientés vers la maîtrise des dépenses publiques que sur le développement des démarches d'évaluation proprement dites (Bozio et Romanello, 2017). La mission d'évaluation confiée par la révision constitutionnelle de 2008 au Parlement, avec l'assistance de la Cour des comptes, n'a de ce point de vue guère levé l'ambiguïté.

Au bout du compte, l'évaluation des politiques sociales donne aujourd'hui lieu à un foisonnement d'opérations conduites selon des objectifs et des modalités divers, posant des questions de coordination et de cohérence, et reflétant un « agenda » inachevé et des difficultés d'institutionnalisation (Desplatz et Lacouette-Fougère, 2019).

Parmi la variété de structures qui « revendiquent » des missions d'évaluation dans les domaines sanitaires et sociaux, figurent ainsi notamment, aux côtés du service statistique public<sup>21</sup> qui y contribue par la mise à disposition de données, l'élaboration d'outils, notamment de microsimulation (Blanchet, 2020), et la réalisation d'enquêtes et études quantitatives :

— du côté de la recherche, des structures spécialisées, le plus souvent à dominante d'économie quantitative et parfois soutenues via différents canaux par les pouvoirs publics : Centre de recherche en

---

20. Voir notamment CAE (2013) et Desplatz et Ferracci (2016).

21. Il s'agit de l'INSEE et des 16 services statistiques ministériels, dont certains de taille importante et très présents sur le terrain de l'évaluation, parmi lesquels la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) au ministère chargé de l'emploi et du travail, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au ministère chargé de l'éducation...

économie et statistique (CREST), Institut des politiques publiques (IPP), Fédération de recherche Travail, emploi et politiques publiques (TEPP), Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP), Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Institut national d'études démographiques (INED)... Les financements dévolus à l'évaluation restent toutefois limités et n'intègrent pas forcément de « programme socle » d'un montant suffisant (Tavernier et Véron, 2023) ; ils restent avant tout ciblés sur les promoteurs d'approches quantitatives, alors que d'autres chercheurs ou organismes, tels que le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ou certaines universités, sont aussi parties prenantes des processus d'évaluation, notamment du point de vue des acteurs ou des bénéficiaires des politiques ;

— au sein des différents ministères, les corps d'inspection (Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des finances, parfois de façon conjointe), et les principaux opérateurs publics (France Travail, agences sanitaires, caisses de sécurité sociale), qui prennent directement des initiatives en ce domaine, parfois prévues dans leurs processus de contractualisation avec l'État ;

— au niveau interministériel, France Stratégie, héritier du commissariat général au Plan qui « héberge » certaines commissions ou instances d'évaluation demandant des moyens importants, ainsi que le réseau des Hauts Conseils (voir *supra* sous-section 1.2) ;

— la Cour des comptes, qui, pour le compte ou non du Parlement, se réclame de plus en plus de l'objectif d'évaluation dans l'orientation de ses travaux ;

— sous l'égide du Parlement, qui s'est vu reconnaître par l'article 24 de la Constitution une fonction d'évaluation des politiques publiques, la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) qui a fonctionné entre 1999 et 2017 au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ainsi que pour la protection sociale, une mission particulière créée en 2004, la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) et, depuis 2009, un Comité d'évaluation et de contrôle qui coordonne les opérations d'un programme directement à l'initiative de l'Assemblée nationale ;

— du côté des acteurs sociaux, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a notamment vocation, depuis sa réforme du printemps 2021, à intervenir en intégrant en tant que de besoin une « participation citoyenne », sachant que, dans ce domaine, le Comité de suivi des retraites a également des prérogatives spécifiques.

Comparé à celui qui prévaut dans d'autres pays, ce dispositif apparaît marqué par l'absence de coordination des différents programmes au niveau national, tout en restant d'ampleur assez limitée, principalement orienté vers les spécialistes et avec de faibles retombées sur les processus de décision (Baïz *et al.*, 2016). Il n'échappe pas pour autant à la prédominance d'administrations d'État auxquelles les universitaires et les chercheurs ont encore relativement peu accès, ce qui laisse ouverte la question de son « ancrage institutionnel », et notamment d'une « maison commune » (Tavernier et Véron, 2023) assurant à la fois la crédibilité scientifique des évaluations et l'association de l'ensemble des acteurs intéressés<sup>22</sup>.

Cette profusion et cette fragmentation sont particulièrement visibles dans le domaine des politiques sanitaires et sociales, et notamment des politiques d'emploi et d'insertion (s'agissant par exemple des mesures d'allègement du coût du travail, du RSA ou des mesures en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée). Elles se traduisent par un foisonnement « concurrentiel » d'approches qui pose des problèmes de cohérence et de lisibilité, dans la mesure où la multiplicité des intervenants institutionnels aboutit à des disparités de champs et de méthodes qui suscitent une série d'interrogations, voire de confusions :

- difficulté à distinguer les opérations d'évaluation des audits et des contrôles ;
- absence de protocoles et de méthodologies partagées, un bilan d'exécution ou une enquête de satisfaction pouvant ça et là être baptisés évaluation ;
- questions sur l'indépendance des évaluations réalisées sous l'égide d'acteurs directement responsables de la mise en œuvre des politiques ;
- multiplicité d'approches et de résultats qui peuvent être pour partie contradictoires, ne font pas toujours l'objet de synthèses comparatives et entretiennent une impression de confusion et d'opacité ;
- absence fréquente d'association des acteurs sociaux à une démarche qui se voulait initialement participative et démocratique ;
- carences manifestes concernant l'évaluation de dispositifs moins placés sous le feu des priorités politiques ou des méthodes expérimentales, comme les couvertures collectives en matière d'invalidité et de prévoyance.

---

22. Voir notamment Desplatz et Lacouette-Fougère (2019) et Duran (2018).

Certaines des études les plus mises en avant sont au bout du compte souvent polarisées sur une ou deux variables d'intérêt « phares » (par exemple, le taux de retour à l'emploi), sachant qu'elles ne peuvent résumer toutes les dimensions de l'évaluation, et ne devraient pas faire oublier l'ensemble de ses autres aspects. Sans dispositif spécifique de coordination, les synthèses conclusives peuvent en outre se révéler difficiles, ce qui impose des démarches de clarification, tant sur le « vocabulaire » que sur la portée des travaux et des résultats considérés (voir *infra* sous-section 3.4).

### 2.3. Le « mantra » des expérimentations en débat

Attachée à la problématique de l'évaluation, l'idée d'élaborer les politiques sociales sur la base d'« expérimentations » a connu un développement certain à la suite de la réforme constitutionnelle de mars 2003 autorisant l'expérimentation normative, mais aussi dans le cadre de l'article 72 de la Constitution qui permet, au niveau local, des dérogations expérimentales aux dispositifs nationaux (Serverin et Gomel, 2012). La thèse générale avancée était que, si ces expérimentations étaient suivies d'évaluations menées selon des modalités « scientifiquement valides », elles permettraient d'éclairer l'opportunité d'une part, les conditions d'autre part, d'une généralisation de dispositifs ayant *a priori* vocation à être implantés à l'échelle nationale (Legendre, 2012).

Les « expérimentations sociales » se sont notamment étendues depuis 2008, avec, d'une part, l'expérimentation du RSA dans une trentaine de départements dans la période précédant sa généralisation (Allègre, 2012), et, d'autre part, le lancement du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Tandis que les appels à projets lancés par ce dernier se sont progressivement taris, les expérimentations ont depuis lors notamment concerné, dans le domaine social, la garantie jeunes, une expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (ETCLD) à la suite d'une initiative promue par ATD-Quart Monde (Perrot, Lallemand-Kirche et Allot, 2019), le renforcement de l'accompagnement de certains chômeurs ou le programme « Un chez-soi d'abord » en faveur du logement des personnes sans-abris présentant des troubles psychiques ou des addictions. Les expérimentations des années récentes ont également porté sur des projets territoriaux visant à « éliminer » le chômage de longue durée<sup>23</sup> ou le non-recours aux prestations sociales (expérimentations « Territoires zéro chômeur de longue durée » et « Territoires zéro non recours »). Elles ont

continué à se focaliser de façon répétée sur le RSA avec, d'une part, l'expérimentation lancée en 2021-2022 de la recentralisation de l'attribution et du financement de l'allocation, et, d'autre part, celle qui a précédé en 2024 la généralisation de l'accompagnement et de la mise sous condition d'activité du RSA dans le contexte de la création de « France Travail ».

Dans le secteur de la santé, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations reposant sur des modes de financement dérogatoires, sous condition que ces organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou la pertinence de la prescription des produits de santé. Le dispositif, en vigueur depuis avril 2018, a fait l'objet d'un bilan à cinq ans, montrant un ralentissement du nombre de nouvelles expérimentations autorisées en 2022 et 2023 (Ministère de la Santé et de la Prévention, 2023), sachant que d'autres expérimentations sanitaires ont également pris place, concernant par exemple les « salles de consommation à moindre risque » (SCMR) ou le cannabis thérapeutique.

Ces initiatives se sont souvent accompagnées de dispositifs d'étude comprenant des indicateurs de suivi, des enquêtes statistiques auprès des bénéficiaires et non bénéficiaires des dispositifs et/ou des monographies visant à appréhender les comportements des acteurs. Elles ont pu donner lieu à différents rapports d'évaluation, le cas échéant issus de comités scientifiques ou de corps d'inspection.

Néanmoins, au-delà même de leur contenu intrinsèque, on peut s'interroger sur ce recours aux politiques d'expérimentation et sur son utilité réelle pour l'action publique. Certains économistes et chercheurs estiment que les expérimentations n'ont pas donné le fruit potentiel attendu parce qu'elles n'ont pas été conduites et évaluées de façon suffisamment rigoureuse : cela aurait nécessité des conditions de mise en œuvre plus précisément encadrées pour se rapprocher le plus possible d'une sélection aléatoire des bénéficiaires (encadré 1). Cela aurait aussi nécessité, de façon évidente, que les décisions de modification ou de généralisation des dispositifs concernés ne soient pas prises avant la mise à disposition des évaluations correspondantes, et parfois même avant la fin des expérimentations elles-mêmes.

---

23. Voir Bouba Olga (2021) et Cour des comptes (2025b).

La pertinence des expérimentations sociales peut par ailleurs être mise en doute au regard de l'objectif de généralisation mis en avant à leur propos. D'un point de vue technique, l'évaluation d'expérimentations circonscrites ne garantit pas que les avantages différentiels donnés aux bénéficiaires, par exemple à l'occasion de mesures d'insertion, restent les mêmes dans un contexte plus large, ni que leurs comportements demeurent identiques en l'absence de la mobilisation exceptionnelle à laquelle l'expérimentation a donné lieu (encadré 1).

---

#### Encadré 1. Les expérimentations contrôlées en matière de politiques sociales : principes et usages

Les expérimentations contrôlées sont en théorie le moyen de procéder à une évaluation réellement aléatoire des dispositifs publics, en dispensant de procéder à des corrections forcément imparfaites des biais de sélectivité liés aux caractéristiques observables et inobservables des bénéficiaires (voir *infra* sous-section 3.1)<sup>24</sup>.

Elles nécessitent un partenariat entre expérimentateurs et évaluateurs et des conditions de mise en œuvre précises et rigoureuses. Si plusieurs méthodes existent pour « randomiser » les publics faisant l'objet d'un « traitement » par les dispositifs expérimentés, toutes comportent une forme d'affectation aléatoire (par tirage au sort) des bénéficiaires à ces programmes, qui peut s'avérer plus lourde et complexe, et en tout cas plus difficile à maîtriser que le recours à des observations existantes.

En dépit de la richesse de ces opérations, il peut être difficile d'en dégager des résultats significatifs, et surtout d'en tirer de réels enseignements sur l'impact d'une extension à l'échelle nationale. La validité de leur interprétation est d'abord soumise à un ensemble de conditions souvent difficiles à réaliser sous la responsabilité d'acteurs locaux ou déconcentrés, et dont le non-respect ne peut être que partiellement corrigé par des méthodes statistiques : sélection incomplètement aléatoire des territoires ou des groupes « de traitement » et « de contrôle », problèmes de significativité des impacts estimés (Labrousse et Zamora, 2013). De façon plus fondamentale, le passage entre l'évaluation de ces expérimentations et leur généralisation potentielle est loin d'être immédiat<sup>25</sup> :

- les comportements des individus participant à l'étude peuvent être influencés par le fait même qu'il s'agit d'une expérimentation (effet

---

24. Voir notamment L'Horty et Petit (2011) et Chabé-Ferret, Dupont-Courtade et Treich (2017).

25. Voir notamment Allègre (2008) et Desplatz et Ferracci (2016).

Hawthorne), ce qui n'est pas sans poser problème eu égard à un objectif de généralisation ;

– cette généralisation rendrait permanentes des mesures temporaires, dont le caractère exceptionnel avait justement contribué à l'incitation, donnant lieu à une mobilisation particulière des opérateurs et à une affectation fréquente de ressources supplémentaires, guère transportables à l'échelle générale ;

– la généralisation amenuise enfin, en le « diluant », l'avantage relatif donné aux populations cibles et fait passer d'un équilibre partiel à un équilibre global, sachant que les activités aidées dans le cadre de l'expérimentation ont pu exercer un impact positif en concurrençant celles d'autres acteurs économiques (effet d'aubaine et question du « bouclage » économique).

---

Plus fondamentalement, la décision de s'en remettre à une expérimentation est en général prise dans un contexte politique particulier, soit qu'il s'agisse d'une mesure dont le principe n'est pas réellement accepté, soit que l'on vise une première avancée concernant des dispositifs coûteux dont le financement n'est pas immédiatement programmé. Ce caractère de « processus politique » des expérimentations signifie que leur objectif réel est souvent autre que celui affiché (Gomel et Serverin, 2013). Plutôt que rechercher une généralisation peu probable, il peut s'agir de soutenir des équipes ou des projets porteurs de changements souhaitables, sans modifier autrement qu'à la marge le fonctionnement de base du système. Le recours aux expérimentations peut donc être un moyen d'offrir aux acteurs des capacités d'initiative par rapport aux politiques nationales : le reconnaître impliquerait de ne pas centrer le processus d'évaluation sur la perspective d'une éventuelle généralisation, mais plus directement sur l'accompagnement et la pérennisation de ces expériences.

Au bout du compte, les objectifs, contenus et modalités, institutionnels comme scientifiques, de l'évaluation des politiques sanitaires et sociales, doivent donc donner lieu à des réflexions qui dépassent largement le tropisme des indicateurs, le « mantra » des expérimentations, et même le « tout quantitatif » de certaines études, en dépit du fait que leurs méthodes se soient beaucoup perfectionnées (voir *infra* sous-section 3.1). Les idées de transversalité et de diversité des regards qui sous-tendent depuis l'origine la notion d'évaluation devraient dans cette perspective retrouver toute leur valeur.

### 3. Une tension croissante entre la sophistication des méthodes d'évaluation et l'accélération du débat social, sous contrainte politique

Au-delà des problèmes liés au cadre économique et institutionnel des évaluations, la lucidité impose enfin de tenir compte de l'obstacle majeur qu'introduit, en termes d'appropriation, la divergence croissante entre la sophistication des méthodes mobilisées et l'accélération du débat social.

#### 3.1. Un renouveau des méthodes quantitatives largement focalisé sur les études évaluatives des politiques d'emploi et d'insertion...

Sans revenir au cas spécifique des expérimentations (voir *supra* sous-section 2.3), les progrès des méthodes d'analyse économétrique se sont fortement focalisés sur l'évaluation des politiques publiques, et en son sein sur celle des politiques sociales, d'emploi ou d'insertion.

Il s'agit plus précisément d'études quantitatives à dimension évaluative, dont le développement a mobilisé un ensemble de chercheurs en économie en partie à des fins de « reconnaissance par leurs pairs », et qui ont pour objectif revendiqué de comparer dans une perspective longitudinale la situation des bénéficiaires d'aides publiques (individus ou entreprises) à celle d'échantillons « témoins » de non-bénéficiaires, en corrigeant les « biais de sélectivité » dus au fait que l'accès à ces aides n'est pas aléatoire (encadré 2).

---

#### Encadré 2. Les méthodes microéconométriques pour l'évaluation de politiques sociales

L'un des aspects majeurs de l'évaluation des politiques sociales consiste à rechercher si le passage par un dispositif (allocation, aide à l'emploi, formation...) a un effet sur le devenir à plus ou moins long terme de ses bénéficiaires (individus, ménages ou entreprises), dont on suppose le comportement modifié. Ces approches reposent sur la mobilisation de données individuelles permettant de suivre leurs trajectoires en les comparant à des « échantillons témoins » de non-bénéficiaires, au regard des hypothèses de comportement attendues.

Ces approches, particulièrement utilisées dans le champ des politiques d'emploi et d'insertion, se heurtent au fait que l'accès aux dispositifs donne lieu à des « biais de sélectivité », qui sont à la fois liés aux caractéristiques observables des bénéficiaires (sexe, âge, diplôme, région, parcours antérieur...), mais aussi à des caractéristiques « inobservables »

(par exemple les relations sociales ou les capacités des personnes ou, pour les entreprises, leur propension à l'innovation), dont la non-prise en compte conduirait à une évaluation biaisée<sup>26</sup>.

L'effacement de ces biais implique de recourir soit à des « expérimentations contrôlées » de type aléatoire (voir *supra* sous-section 3.1), soit à des méthodes d'estimation spécifiques dites « quasi expérimentales », qui reposent au premier chef sur la constitution de « groupes de contrôle » (groupes témoins de non-bénéficiaires) dont les caractéristiques doivent être les plus proches possibles de celles des « groupes de traitement » (les bénéficiaires).

Parmi ces méthodes, on peut citer :

- le recours à des « variables instrumentales » expliquant la participation à un programme mais n'influant pas sur ses résultats ;
- l'estimation « par appariement » d'échantillons « traités » et « non traités », cet appariement s'opérant soit sur leurs caractéristiques observables, soit sur un « score de propension » résumant l'effet des variables dites « de conditionnement » ;
- l'estimation « par différence de différences », qui compare les évolutions dans le temps des « variables d'intérêt » pour les groupes traités et non traités, en supposant que les effets temporels jouent sur eux de la même façon ;
- le recours à des modèles Tobit de sélection endogène, qui modélisent conjointement la probabilité d'accéder à un dispositif (avec des résidus incluant l'incidence des variables inobservées), et l'impact de celui-ci<sup>27</sup>.

---

Ces méthodes nécessitant des données et des périodes d'observation adéquates, leur utilisation a été largement favorisée par le développement de bases de données impliquant fréquemment la statistique publique. Elles résultent d'une part de recueils systématiques d'informations sur les bénéficiaires des grands programmes ou dispositifs publics, et d'autre part de la possibilité de constituer des panels longitudinaux de ménages, de travailleurs ou d'entreprises, à partir de diverses sources permanentes de données fiscales, sociales ou sanitaires (au travers du système national des données de santé, SNDS), susceptibles d'être appariées avec les précédentes dans des conditions préservant l'anonymat et la sécurité des données individuelles. Cela a par exemple été le cas pour les minima sociaux ou

---

26. Voir notamment Fougère (2010) et Chabé-Ferret, Dupont-Courtade et Treich (2017).

27. Voir notamment Givord (2010) et Fougère et Jacquemet (2019).

l'allocation personnalisée d'autonomie, ou, avec une optique différente, pour des dispositifs d'aide aux entreprises comme le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) ou, dans leurs différents avatars, les exonérations de charges sur les bas salaires.

### 3.2. ... mais qui implique du temps, des synthèses interprétatives et des compléments d'analyse

Pour intéressantes qu'elles soient, ces approches méthodologiques doivent impérativement s'inscrire dans un temps assez long, tenant compte de la durée pertinente d'observation du « devenir » des personnes ou des entreprises concernées (parfois plusieurs années), ainsi que des différentes étapes indispensables au recueil des informations, à leur appariement avec les bases de données adéquates et, le cas échéant, à la sollicitation d'équipes de recherche.

Ces études sont par ailleurs souvent réalisées, y compris pour l'évaluation d'un même dispositif et lorsque l'initiative a été lancée de façon coordonnée, avec des champs, des périodes d'observation et des méthodes de modélisation différents. Des besoins de mise en perspective ou de « réconciliation » de ces analyses économétriques parfois sophistiquées dont les conclusions peuvent en partie diverger apparaissent alors souvent, nécessitant des travaux de synthèse qui peuvent aboutir à des « fourchettes d'estimation » assez larges, par exemple en ce qui concerne les créations d'emplois induites par les mesures d'allègement du coût du travail<sup>28</sup>, voire à la persistance d'interrogations ouvertes comme celles relatives à l'existence de « trappes à bas salaires » (Bozio et Wasmer, 2024).

Les résultats de ces approches économétriques doivent en outre, au-delà du chiffre « emblématique » des « effets emploi » associés aux différents dispositifs, être confrontés à d'autres sources de complexité, essentielles à prendre en compte. Toujours en matière de coût du travail, il semble par exemple que l'usage de l'avantage financier lié aux allègements de charges connaisse d'importantes variations en fonction de la situation des entreprises en termes de contraintes financières, d'environnement concurrentiel, de difficultés de recrutement ou même de position dans la « chaîne de valeurs », selon que ces entreprises sont donneuses d'ordre ou sous-traitantes (Gautié et Lerais, 2024).

---

28. Voir par exemple L'Horty, Martin et Mayer (2019) et IGAS (2023).

Et il importe aussi, ce que ces modélisations ne peuvent directement faire, d'expliquer pourquoi une incitation financière du même ordre peut être diversement mobilisée, voire induire des effets différents, selon la « catégorisation » des dispositifs, leurs conditions de mise en œuvre et la « perception » qu'en ont les bénéficiaires. Ces aspects ont montré leur importance lors de l'expérience du CICE, crédit d'impôt que les directions des ressources humaines des entreprises n'ont pas toujours pris en compte au même titre que les exonérations de cotisations sociales, ou, du côté des prestations de solidarité, pour le RSA activité, dont l'assimilation à un dispositif d'aide sociale a rebuté nombre de travailleurs modestes, alors que la prime d'activité est davantage apparue comme une prestation sociale de droit commun.

### **3.3. Un débat politique dont l'accélération et la simplification percutent la conduite des évaluations et font perdre son sens à leur appropriation**

Face à ce temps nécessaire et à cette complexité accrue des évaluations, directement liée ou non au renouvellement des méthodes quantitatives, on ne peut en regard qu'être frappé par l'accélération du débat médiatique, liée aux exigences combinées de l'information en continu et des réseaux sociaux, et auxquelles les décideurs politiques sont souvent amenés à répondre « dans l'instant ». Cette accélération s'accompagne d'une « caricaturisation » des messages diffusés pour retenir l'attention, qui se traduit par l'oubli des *caveat*, des constats d'hétérogénéité et des nuances associées à toute bonne étude scientifique, et *a fortiori*, à des évaluations de politiques faisant appel à des registres pluriels.

Même lorsque les données d'études ne sont ni temporellement décalées ni d'une technicité insurmontable, un problème de communication existe à l'évidence autour de leurs résultats, sachant que le débat politique repose lui-même davantage sur les reprises médiatisées de ces travaux que sur leur contenu effectif. L'exemple évoqué précédemment de la pertinence des mécanismes d'indexation en matière de retraites en est une illustration, qui a conduit à la polarisation du débat sur la question plus « facile » de « l'âge de départ ».

Il existe donc une dissociation de plus en plus prononcée entre le temps et les conditions nécessaires aux processus d'évaluation et ceux qui prévalent dans les débats politique et médiatique. Cela se traduit dans les « logiques politico-administratives » (Duran, 2021) par des décisions de transformation répétée, voire frénétique, des dispositifs,

parfois à de simples fins d'« affichage » ou, pour le moins, sur des bases peu étayées. Cette tendance de fond percuté les évaluations en cours, rend illusoire leur appropriation et nuit aux fondements mêmes de la démarche d'étude et d'évaluation, à savoir l'utilité qu'elle peut avoir, au-delà des seuls chiffrages budgétaires, pour les acteurs sociaux et les décideurs publics. On court donc le risque que ce type de démarche originellement à visée démocratique soit remplacé par le recours à des indicateurs mal maîtrisés issus de données brutes, retraités de façon plus ou moins transparente, le cas échéant par le biais de l'intelligence artificielle, et, qui plus est, que ces éléments et les « *punchlines* » que l'on peut en déduire soient en eux-mêmes jugés suffisants pour apprécier et orienter l'action publique.

L'ensemble de ces observations et constats n'incite donc guère à une conclusion optimiste, dans la mesure où les difficultés et obstacles mentionnés apparaissent durables et reflètent des caractéristiques structurelles de notre système institutionnel, d'études et de recherche. On ne peut à cet égard que recommander une certaine modestie aux promoteurs des travaux académiques, mais on peut aussi souhaiter que des initiatives soient prises pour éviter « l'impasse » : au-delà de la prolifération d'appels incantatoires à l'« évaluation », une réflexion renouvelée mériterait d'être relancée de façon partagée sur sa définition, ses méthodes, ses modalités et ses « arènes ».

## Références

- Abdouni S., G. Buresi, F. Delmas, G. Dumont, L. Ramuzat et J. Tapin, 2025, « Les mesures socio-fiscales de 2023 : la non-reconduction des mesures exceptionnelles de 2022 diminue le revenu disponible des ménages modestes », in : *France, portrait social. Édition 2024*, Montrouge, Institut national de la statistique et des études économiques, pp. 43-55, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/8242411/FPORSOC24-D1.pdf>
- Acemoglu D., 2024, « The simple macroeconomics of AI », *NBER Working Paper*, n° 32487, <https://www.nber.org/papers/w32487>
- Aghion P. et A. Bouverot, 2024, *IA : notre ambition pour la France*, rapport de la Commission de l'intelligence artificielle, mars, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/293444.pdf>
- Allègre G., 2008, « L'expérimentation sociale des incitations financières à l'emploi : questions méthodologiques et leçons des expériences nord-américaines », *Document de travail de l'OFCE*, n° 2008-22, juillet, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2008-22.pdf>

- Allègre G., 2012, « L'expérimentation du RSA et ses ambiguïtés », *Informations sociales*, n° 174, pp. 51-60,  
[https://shs.cairn.info/article/INSO\\_174\\_0051/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/INSO_174_0051/pdf?lang=fr)
- Arkwright E., C. de Boissieu, J.-H. Lorenzi et J. Samson, 2007, *Économie politique de la Lolf*, Paris, La Documentation française,  
<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/074000323.pdf>
- Askenazy P., É. Cupillard, G. Houriez, Y. Jauneau et D. Roucher, 2024, « À la recherche des gains de productivité perdus depuis la crise sanitaire », *Le blog de l'Insee*, 19 juillet, <https://blog.insee.fr/la-productivite-du-travail-fr-depuis-la-crise-sanitaire/>
- Auclert A., Philippon T. et X. Ragot, 2024, « Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ? », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 82, juillet, <http://cae-eco.fr/static/pdf/cae082-note-fipu.pdf>
- Baïz A., P.-H. Bono, S. Debu, R. Desplatz, C. Lacouette-Fougère et A. Trannoy, 2019, « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *Document de travail de France Stratégie*, n° 2019/16, <https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-dt-impact-politiques-publiques-decembre-2018.pdf>
- Blanchet D., 2020, « Des modèles de microsimulation dans un institut de statistique. Pourquoi, comment, jusqu'où ? », *Courrier des statistiques*, n° 4, juin, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4497095/courstat-4.pdf>
- Blanchet D., M. Chabaud, T. Olivia et J. Rubin, 2025a, « Quelles règles d'indexation des retraites pour diminuer la sensibilité du système à la croissance ? », *Insee Analyses*, n° 109, avril, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/8563753/ia109.pdf>
- Blanchet D., M. Chabaud, T. Olivia et J. Rubin, 2025b, « Quels effets budgétaires et redistributifs des règles d'indexation des retraites ? », *Documents de travail de l'Insee*, n° 2025-08, avril, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/8561097/DT2025-08.pdf>
- Bouba Olga O., 2021, *Expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Rapport final du comité scientifique*, Paris, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, avril, [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/experimentation\\_territoires\\_zero\\_chomeur\\_de\\_longue\\_duree\\_rapport\\_interimaire.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/experimentation_territoires_zero_chomeur_de_longue_duree_rapport_interimaire.pdf)
- Bouët A. et V. Vicard, 2025, « *Liberation Day* ? Une première estimation des effets des *Reciprocal tariffs* », conférence de presse, CEPII, 4 avril, [https://www.cepii.fr/docs/files/publications/blog/blog%20201082/20250404\\_CEPPI\\_Conference%20de%20presse\\_tarifs%20douaniers%20USA.pdf](https://www.cepii.fr/docs/files/publications/blog/blog%20201082/20250404_CEPPI_Conference%20de%20presse_tarifs%20douaniers%20USA.pdf)

- Bozio A. et L. Romanello, 2017, « Évaluation des politiques publiques : le bilan contrasté du quinquennat », *Les notes de l'IPP*, n° 25, mars, <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/03/n25-notesIPP-mars2017.pdf>
- Bozio A. et É. Wasmer, 2024, *Les politiques d'exonérations de cotisations sociales : une inflexion nécessaire. Rapport final*, Paris, France Stratégie, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/295596.pdf>
- CAE, 2013, « Évaluation des politiques publiques », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 1, février, [https://shs.cairn.info/article/NCAE\\_001\\_0001/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/NCAE_001_0001/pdf?lang=fr)
- Chabé-Ferret S., L. Dupont-Courtade et N. Treich, 2017, « Évaluation des politiques publiques : expérimentation randomisée et méthodes quasi-expérimentales », *Économie & prévision*, n° 211-212, pp. 1-34, [https://shs.cairn.info/article/ECOP\\_211\\_0001/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/ECOP_211_0001/pdf?lang=fr)
- CNIS, 2018, *La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Rapport du groupe de travail du Cnis*, Montrouge, Conseil national de l'information statistique, [https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/rapport\\_gt\\_cnis\\_iodd.pdf](https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/rapport_gt_cnis_iodd.pdf)
- COR, 2025, *Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel*, Paris, Conseil d'orientation des retraites, juin, <https://www.cor-retraites.fr/rapports-du-cor/rapport-annuel-cor-juin-2025-evolutions-perspectives-retraites-france>
- Cour des comptes, 2025a, *Démographie et finances publiques. Rapport public thématique*, Paris, Cour des comptes, [https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-12/20251202-Demographie-et-finances-publiques\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-12/20251202-Demographie-et-finances-publiques_0.pdf)
- Cour des comptes, 2025b, *L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ». 2016-2024. Rapport public thématique*, Paris, Cour des comptes, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-06/20250620-Experimentation-territoire-zero-ch%C3%B4meur-de-longue-duree.pdf>
- Cour des comptes, 2025c, *Situation financière et perspectives du système de retraites. Communication au Premier ministre*, Paris, Cour des comptes, février, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/20250220-Situation-financiere-et-perspectives-du-systeme-de%20retraites.pdf>
- Desplatz R. et M. Ferracci, 2016, *Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, Paris, France Stratégie, septembre, [https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2016%20SP/guide\\_methodologique\\_20160906web.pdf](https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2016%20SP/guide_methodologique_20160906web.pdf)
- Desplatz R. et C. Lacouette-Fougère, 2019, « L'évaluation des politiques publiques en France », *Document de travail de France Stratégie*, n° 2019/13, [https://www.sfe-asso.fr/wp-content/uploads/2024/08/fs-dt-13-evaluation-france\\_19\\_decembre\\_2019.pdf](https://www.sfe-asso.fr/wp-content/uploads/2024/08/fs-dt-13-evaluation-france_19_decembre_2019.pdf)

DREES, 2025, « La redistribution diminue d'un tiers le taux de pauvreté », communiqué de presse, 19 juin, [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communIQUE-de-presse-jeux-de-donnees/DATA\\_250619\\_la-redistribution-diminue-dun-tiers-le-taux-de-pauvre](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communIQUE-de-presse-jeux-de-donnees/DATA_250619_la-redistribution-diminue-dun-tiers-le-taux-de-pauvre)

Duran P., 2018, « L'évaluation des politiques publiques. Les sciences sociales comme sciences de gouvernement », *Idées économiques et sociales*, n° 193, pp. 6-27, [https://shs.cairn.info/article/IDEE\\_193\\_0006/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/IDEE_193_0006/pdf?lang=fr)

Duran P., 2021, « Évaluation des politiques publiques : les leçons de l'expérience », *Revue française d'administration publique*, n° 177, pp. 1-15, [https://droit.cairn.info/article/RFAP\\_177\\_0007/pdf?lang=fr](https://droit.cairn.info/article/RFAP_177_0007/pdf?lang=fr)

Fougère D., 2010, « Les méthodes économétriques d'évaluation », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, pp. 105-128, [https://shs.cairn.info/article/RFAS\\_101\\_0105/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/RFAS_101_0105/pdf?lang=fr)

Fougère D. et N. Jacquemet, 2019, « Inférence causale et évaluation d'impact », *Économie et statistique*, n° 510-511-512, décembre, [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4253057/510\\_511\\_512\\_Fougere\\_Jacquemet\\_FR.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4253057/510_511_512_Fougere_Jacquemet_FR.pdf)

Gautié J. et F. Lerais, 2024, *Politiques d'exonération sur les bas salaires : usages et effets potentiels*, Noisy-le-Grand, Institut de recherches économiques et sociales, janvier, [https://ires.fr/wp-content/uploads/2024/02/2024\\_Politiques\\_exo\\_bas\\_salaires.pdf](https://ires.fr/wp-content/uploads/2024/02/2024_Politiques_exo_bas_salaires.pdf)

Givord P., 2010, « Méthodes économétriques pour l'évaluation des politiques publiques », *Document de travail de la Direction des Études et Synthèses économiques*, n° G2010/08, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1380865/G2010-08.pdf>

Gomel B. et É. Serverin, 2013, « L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions », *Travail et Emploi*, n° 135, pp. 57-71, <https://journals.openedition.org/travailemploi/pdf/6081>

Gonzalez L. et E. Nauze-Fichet (dir.), 2020, « Le non-recours aux prestations sociales. Mise en perspective et données disponibles », *Dossiers de la Drees*, n° 57, juin, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf>

Hatzius J., J. Briggs et D. Kodnani, 2023, « The potentially large effects of artificial intelligence on economic growth », Goldman Sachs, mars, <https://www.gspublishing.com/content/research/en/reports/2023/03/27/d64e052b-0f6e-45d7-967b-d7be35fabd16.html>

Heyer É., M. Plane, X. Ragot, R. Sampognaro et X. Timbeau, 2025, « Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ? », *OFCE Policy brief*, n° 146, juillet, <https://www.ofce.fr/pdf/pbrief/2025/OFCEpbrief146.pdf>

IGAS, 2023, « Annexe IV. Présentation et analyse des évaluations portant sur les “allègements généraux” », in : R. Gintz, T. Brand, L. Eslous et A. Magnier, *Évaluation de l'efficacité des mesures de réduction ou d'exonération de cotisations ou de contributions de sécurité sociale prévue par la loi organique n° 2022-354 du 14 mars 2022 relative aux lois de financement de la sécurité sociale*, Paris, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des finances,  
<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/289631.pdf>

INSEE, 2018, « Le modèle de microsimulation Destinie 2 », Insee Méthodes, septembre, <https://www.insee.fr/fr/information/3606338>

INSEE, 2025a, « Le modèle de microsimulation Ines », Insee Méthodes, février, <https://www.insee.fr/fr/information/2021951>

INSEE, 2025b, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable. Chiffres détaillés*, février,  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

INSEE, 2025c, *Les nouveaux indicateurs de richesse – Indicateurs statistiques. Chiffres détaillés*, janvier,  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3281778/NIR.pdf>

L'Horty Y., P. Martin et T. Mayer, 2019, « Baisse de charges : stop ou encore ? », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 49, janvier, <https://cae-eco.fr/static/pdf/cae-note049v4.pdf>

L'Horty Y. et P. Petit, 2011, « Évaluation aléatoire et expérimentations sociales », *Revue française d'économie*, vol. 26, n° 1, pp. 13-48,  
[https://shs.cairn.info/article/RFE\\_111\\_0013/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/RFE_111_0013/pdf?lang=fr)

Labrousse A. et P. Zamora, 2013, « Expérimentations de terrain et politiques publiques du travail et de l'emploi. Apports récents et mise en perspective. Introduction », *Travail et Emploi*, n° 135, pp. 5-13,  
<https://journals.openedition.org/travailemploi/pdf/6048>

Legendre F., 2012, « Le recours croissant aux expérimentations sociales en économie », *Informations sociales*, n° 174, pp. 13-22,  
[https://shs.cairn.info/article/INSO\\_174\\_0013/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/INSO_174_0013/pdf?lang=fr)

Lesur R., 2025, « Sources de données privées : panorama et perspectives », *Courrier des statistiques*, n° 13, juin, <https://www.insee.fr/fr/information/8546943?sommaire=8546949>

Mansouri-Guilani N., 2015, *Promouvoir la culture de l'évaluation des politiques publiques. Avis du Conseil économique, social et environnemental*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, septembre, [https://www.leceese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015\\_22\\_politiques\\_publiques.pdf](https://www.leceese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015_22_politiques_publiques.pdf)

Meinzel P., 2022, « Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules », *Dossiers de la Drees*, n° 97, mai, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/Dossier%20de%20la%20DREES%20-%20Non%20recours%20au%20MV.pdf>

Ministère de la Santé et de la Prévention, 2023, *Rapport au Parlement 2023 sur les expérimentations innovantes en santé, Article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018*, Paris, Ministère de la Santé et de la Prévention, [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_au\\_parlement\\_article\\_51\\_2023.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_au_parlement_article_51_2023.pdf)

Minonzio J., 2008, « L'évaluation des politiques familiales : discours sur la méthode ou mot d'ordre gestionnaire ? », *Informations sociales*, n° 150, pp. 10-21, [https://shs.cairn.info/article/INSO\\_150\\_0010/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/INSO_150_0010/pdf?lang=fr)

Peretti G. de, 2019, « Le diktat des indicateurs. À propos de : Jerry Z. Muller, *The Tyranny of Metrics*, 2018, Princeton », *La Vie des idées*, 22 avril, <https://laviedesidees.fr/Le-diktat-des-indicateurs>

Perret B., 2014, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> édition.

Perrot A., G. Lallement-Kirche et F. Allot, 2019, *L'évaluation économique de l'expérimentation visant à résorber le chômage de longue durée (ETCLD)*, Paris, Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, octobre, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/272011.pdf>

Pisani-Ferry J. et S. Mahfouz, 2023, *Les incidences économiques de l'action pour le climat. Rapport à la Première ministre*, Paris, France Stratégie, <https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

Rouleau G., M.-C. Cazenave-Lacrouts, C. Jourde et G. Vermersch, 2025, « Comment se comparent les approches directe et ascendante pour prévoir le PIB du trimestre courant ? », in : INSEE, *Pas de confiance, un peu de croissance. Note de conjoncture – septembre*, Montrouge, Institut national de la statistique et des études économiques, pp. 34-54, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/8638815/ndc-sept-2025-ecl-AcTES.pdf>

Serverin É. et B. Gomel B., 2012, « L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états », *Informations sociales*, n° 174, pp. 128-137, [https://shs.cairn.info/article/INSO\\_174\\_0128/pdf?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/INSO_174_0128/pdf?lang=fr)

Stiglitz J., A. Sen et J.-P. Fitoussi, 2009, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris, Odile Jacob.

Supiot A., 2015, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France 2012-2014*, Paris, Fayard.

Tavernier J.-L. et N. Véron, 2023, *Analyse économique et évaluation des politiques publiques. Rapport à la première ministre*, novembre, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/294840.pdf>

Thélot H., 2026, « Bilan démographique 2025. En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale », *Insee Première*, n° 2087, janvier, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8719824>

Veillon P.-A., 2019, « Prévoir en continu la croissance française. Un essai à partir de différents modèles d'apprentissage automatique », in : J. Pouget, F. Tallet, M. Fontvieille et T. Laboureau (dir.), *Clair-obscur. Note de conjoncture – décembre 2019*, Montrouge, Institut national de la statistique et des études économiques, pp. 19-32, [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4268739/122019\\_dossier1.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4268739/122019_dossier1.pdf)

Warin P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Williatte B. et A. Samtamy, 2025, « Les enseignements de la 7<sup>e</sup> édition de l'Observatoire français des comptes de la nation, Retour sur les prévisions pour 2025 réalisées en 2024 », *OFCE Policy brief*, n° 141, mars, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2025/OFCEbrief141.pdf>

